



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 15 JUILLET 2024

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 15 juillet 2024 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
Mme Anna Guarnieri, membre
Mme Michèle Demers, membre

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie RAIM

RÉSOLUTION NO : E2024-07-48 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-49 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 juin 2024;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Adoption de soumission RAETM-2024-002 – Remplacement de la pompe pluviale (P4) à la station de pompage Dumais;
6. Affaires nouvelles;
7. Correspondance :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 283-06-2024 – Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-50

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 juin 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 juin 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-51

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 770 384,58 \$ et 1 571,25 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 12 897,45 \$ et 701 547,19 \$ préparées le 8 juillet 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-52

(Adoption de soumission RAETM-2024-002 – Remplacement de la pompe pluviale (P4) à la station de pompage Dumais)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entreprises pour le remplacement de la pompe pluviale (P4) à la station de pompage Dumais (RAETM-2024-002);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2024, à savoir :

KSB pumps inc.	72 445,75 \$ (t.t.c.)
Xylem Canada LP	119 540,66 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise KSB pumps inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 juillet 2024 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 91 233,75 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique datée du 2 juillet 2024 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-conseils S.E.C.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise KSB pumps inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 15 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise KSB pumps inc. pour le remplacement de la pompe pluviale (P4) à la station de pompage Dumais, le tout pour un montant de 63 010,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-53

(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-07-54


(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Vice-présidente


Secrétaire-trésorière